



ELECTION DU PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

3 JUIN 2016

PROCLAMATION DES RESULTATS

VU le code de l'éducation, et notamment son article L. 712-2,

VU les statuts de l'université,

L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

ARRETE

Article 1^{er} : Le président de l'université est élu au scrutin uninominal, à la majorité absolue des membres du conseil d'administration.

Nombre de membres du conseil d'administration : 36 Votants : 31 Bulletins blancs : 7
Suffrages exprimés : 24

Candidat :

- Monsieur Ary BRUAND

Nombre de voix :

- Monsieur Ary BRUAND : 24 voix

Article 2 : Est en conséquence proclamé élu :

Monsieur Ary BRUAND

Fait à Orléans, le 3 juin 2016

L'administrateur provisoire

Thierry MONTALIEU



ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3 JUIN 2016

PROCLAMATION DES RESULTATS

VU le code de l'éducation, et notamment son article L. 712-2,

VU les statuts de l'université,

L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

ARRETE

Article 1^{er} : Le vice-président du conseil d'administration est élu au scrutin uninominal, à la majorité absolue des membres élus du conseil d'administration.

Nombre de membres élus du conseil d'administration : 28 Votants : 26 Bulletins
blancs : 5 Bulletins nuls : 2 Suffrages exprimés : 19

Candidat :

- Monsieur Athanasios BATAKIS

Nombre de voix :

- Monsieur Athanasios BATAKIS : 19 voix

Article 2 : Est en conséquence proclamé élu :

Monsieur Athanasios BATAKIS

Fait à Orléans, le 3 juin 2016

L'administrateur provisoire


Thierry MONTALIEU